

« LASER RUN de Monfort »

Règlement de l'épreuve

- Épreuve organisée le 24 Mai 2024 par les élèves de l'option EPS du lycée Silvia Monfort, Luisant
- Compétition individuelle enchaînant course à pied et tir au pistolet laser. Départ par vague de 2 athlètes toutes les minutes.

2 courses au programme :

- Course enfant : boucle de 250m ouverte pendant 20 minutes. Epreuve animation sans classement.
- Course adulte : à partir de 2008. Epreuve de 6 kms (tir/ 2kms course à pied/ tir/ 2 kms course à pied/ tir/ 2 kms course à pied).

Un briefing sera effectué avant le départ de chaque course.

Un ravitaillement sera offert à l'issue de la course, pensez à votre écocup.

- Dossard : dans une démarche éco-responsable, aucun dossard ne sera distribué. Comme pour un triathlon, votre numéro sera marqué sur votre avant-bras au marqueur.
- Épreuve ouverte à tous, licenciés ou non.
- Présentation obligatoire :
 - o D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **la course à pied en compétition de moins d'un an. Uniquement pour la course adulte.**
 - OU
 - o De la licence « compétition » F.F.A en cours de validité
 - o Pour la course enfants : présentation d'une autorisation parentale.
- Le nombre d'engagés pour la course adulte est limité à 100 partants.
- Le montant de l'inscription est libre. Les recettes permettront de soutenir les projets des élèves de l'option EPS.
- Assurance responsabilité civile : les organisateurs et concurrents sont couverts au titre de la RC par le contrat souscrit auprès de la MAIF.
Il incombe aux concurrents de s'assurer personnellement pour couvrir les dommages corporels, non couvert par la RC, auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du code du sport).
- La sécurité sur le parcours sera effectuée par des signaleurs bénévoles ainsi que la Croix rouge.
- Horaires des épreuves :

o Course enfants	(2009 à 2017)	19 h 00
o Course adultes	(2008 et avant)	20h00
- Prévoir une frontale pour la course adulte.
- Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que les partenaires à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour la durée la plus longue prévue par la loi.
- En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation. La signature du bulletin ou l'inscription en ligne implique l'acceptation complète du règlement de l'épreuve.